



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

air

Question écrite n° 58261

## Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur les principales mesures retenues par le Gouvernement en matière de lutte contre la pollution de l'air intérieur, notamment celles proposées dans les établissements scolaires.

## Texte de la réponse

La limitation des sources de pollution de l'air intérieur est effectivement un des grands axes du deuxième plan national Santé-Environnement (PNSE 2) adopté en conseil des ministres le 24 juin 2009. Le PNSE 2 prévoit l'étiquetage obligatoire des matériaux de construction et de décoration quant à leurs émissions polluantes, à partir de 2011, et l'interdiction des substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction dans ces produits. La France a ainsi publié deux arrêtés interdisant de telles substances (le benzène, le trichloréthylène et deux phtalates) dans les matériaux de construction et de décoration à partir du 1er janvier 2010. Le plan prévoit également d'étudier l'extension de l'étiquetage obligatoire à d'autres produits émetteurs, tels que les meubles ou les détergents, et de rendre obligatoire, d'ici à 2013, l'utilisation de produits faiblement émissifs dans les bâtiments et lieux recevant des enfants. Enfin, il est envisagé de rendre obligatoire, à partir de 2012, la surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des lieux clos accueillant du public, en commençant par les écoles et crèches. Les conditions de cette surveillance seront discutées dans le cadre du projet de loi Grenelle II. En attendant, une campagne pilote a été lancée dans 150 crèches et écoles dans 14 régions afin de tester les protocoles de mesure qui pourront être mis en oeuvre. A la rentrée 2010, 150 établissements supplémentaires situés dans les autres régions françaises seront investigués.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58261

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie

**Ministère attributaire :** Écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2009, page 8684

**Réponse publiée le :** 15 décembre 2009, page 12009